



Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre

Verrières-le-Buisson, le 19 JUIL. 2018



Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
91430 - VAUHALLAN

ST.HC.PM

**Objet : Avis projet PLU arrêté du 29.06.2018**

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre envoi de projet de **PLU du 29.06.2018** et vous fais part, en retour, de l'avis du **SIAVB**.

Le **SIAVB** se félicite de l'orientation de renaturation du ru de Vauhallan par la restauration des berges et des différents projets de réouverture. Mes services accompagneront la commune dans ses projets.

J'ai également noté l'élément essentiel à notre action, à savoir, la marge de recul de 5 m le long de tous les cours d'eau de la commune (ru de Vauhallan, ru de Mittez, Rigoles de Favreuse et des Granges), permettant ainsi la gestion et l'action des gardes-rivière du syndicat sur les cours d'eau.

Vous mettez également l'accent sur la gestion du risque et intégrez dans votre règlement, des dispositions constructives sur les secteurs à risque de débordement des cours d'eau.

Le **Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)** étant en cours d'instruction par les services de la **DDT**, je vous propose d'insérer pour information de vos administrés, de la prochaine évolution de la cartographie aujourd'hui annexée.

Enfin, concernant la gestion des eaux Pluviales, vous rappelez les règles de régulation de **0,7 l/s/ha pour une pluie de 50 ans** -référence pour le SIAVB sur la Vallée de la Bièvre-. Or, le **SAGE de la Bièvre** ajoute la notion d'infiltration de la **pluie de 8 mm (24 heures)**, qu'il est essentiel d'intégrer dans les règlements.

Pour toute autre précision concernant le **SAGE (ZEC, ZH...)**, je laisse le soin au **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)** de vous faire un retour.

Bien évidemment, mes services (**H. CARDINAL ☎ 01.69.33.10.10**) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président du SIAVB

Thomas JOLY